

Loi n°2020-971 du 23 Décembre 2020 portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2019

Loi n°2020-971 du 23 Décembre 2020 portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2019

TABLE DES MATIERES

- Exposé des motifs	Page 3
- Loi de règlement	Page 6
- Compte 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances »	Page 8
- Compte 018 « Résultat du budget non réglé-année 2019 »	Page 9
- Compte 01 « Résultats des budgets non réglés »	Page 9
- Etat de recouvrement des recettes autorisées	Page 10
- Etat d'exécution des dépenses	Page 11
- Tableau de comparaison des ressources encaissées aux dépenses prises en charge	Page 12

EXPOSE DES MOTIFS

Cadre général

En vertu de l'article 118 de la Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, modifiée par la Loi n°2020-348 du 19 mars 2020 et conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, le Gouvernement soumet au vote du Parlement, un projet de Loi de règlement du budget de l'Etat, en vue de rendre compte de l'exécution de la Loi de Finances.

La présentation de la présente Loi de règlement vise ainsi, d'une part, à informer le Parlement de l'exécution en ressources et en dépenses de la Loi n°2018-984 du 28 décembre 2018 portant budget de l'Etat pour l'année 2019 et, d'autre part, à arrêter définitivement les comptes de la gestion budgétaire au titre de l'année 2019.

En effet, conformément à l'article 49 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de règlement constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses pour une gestion budgétaire donnée et établit le montant du déficit ou de l'excédent qui en résulte. Elle ratifie, le cas échéant, les modifications apportées aux crédits ouverts depuis la dernière Loi de Finances.

La Loi de règlement constitue à cet égard l'ultime étape du processus budgétaire qui permet au Parlement de contrôler l'action gouvernementale, à travers l'exécution de la Loi de finances.

Contexte de l'exécution du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat au titre de l'année 2019 a été exécuté dans un environnement socio-politique et économique moins favorable, en particulier à l'échelle mondiale.

Au niveau international, l'économie a été marquée par une décélération des activités par rapport à 2018, due essentiellement à une baisse des échanges commerciaux et des investissements notamment dans des pays émergents. Cette situation est principalement en rapport avec, d'une part, la persistance des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis et, d'autre part, l'accentuation des tensions géopolitiques (tensions au Moyen-Orient, instabilité à Hong Kong, manifestations populaires en Europe, etc.). Ainsi, la croissance économique mondiale est ressortie à 2,9%, en deçà de la prévision initiale de 3,7% et de la réalisation de 3,6% en 2018.

Dans la zone UEMOA, l'activité économique est restée stable avec un taux de croissance de 6,6%, comme en 2018, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité. Nonobstant ce dynamisme économique, le rythme de progression des prix a ralenti (0,8% en 2019 par rapport à 1,7% en 2018), en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans tous les Etats membres et la baisse des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux.

Au plan national, l'environnement socio-politique a été marqué par les préparatifs des élections présidentielles de 2020, dans un climat de dialogue politique inclusif, notamment avec la recomposition et la nomination des membres des organes de la Commission Electorale Indépendante. Par ailleurs, la mise en œuvre

satisfaisante du Plan National de Développement 2016-2020, que traduit la consolidation de la gouvernance, l'amélioration continue du climat des affaires et la poursuite des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance, a permis au pays de maintenir la forte dynamique de croissance économique. Ainsi, tirée par la production vivrière, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP, les services, les investissements et la consommation finale, la croissance économique est ressortie à 6,9% du PIB en 2019 contre 6,8% du PIB en 2018. Cette croissance a été rendue davantage inclusive par l'intensification des actions du Gouvernement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier les plus défavorisées, à travers la mise en place du Programme Social du Gouvernement (PSGouv).

Sur le plan budgétaire, l'exécution du budget de l'Etat a été marquée par plusieurs facteurs, notamment le besoin d'accélérer les actions de l'Etat en faveur des populations les plus défavorisées avec la mise en place du PSGouv. Aussi, des aménagements du budget ont-ils été opérés en ressources et en dépenses après le vote de la Loi de Finances, afin de prendre en compte les évolutions observées au niveau de certaines recettes fiscales et de certaines dépenses de l'Etat telles que le service complémentaire généré par les opérations d'émissions de titres publics sur les marchés monétaire et financier, la subvention au secteur de l'électricité, l'accroissement de certaines dépenses sociales ainsi que du niveau d'exécution de certains projets. L'ensemble de ces opérations d'aménagement budgétaire s'est équilibré en ressources et en dépenses à 392 160 843 944 FCFA, portant ainsi le niveau du budget de l'Etat de 7 334 343 007 906 FCFA à 7 726 503 851 850 FCFA.

La ratification de ces différents aménagements est effectuée par la présente Loi de règlement.

Exposé des motifs de l'article 1er :

En application des dispositions de l'article 49 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, l'article 1er de la présente Loi de règlement a pour objet de ratifier les ouvertures de crédits complémentaires et les modifications budgétaires intervenues depuis la dernière Loi de Finances de l'année.

Pour l'année 2019, ces ouvertures de crédits portent sur un montant de 392 160 843 944 FCFA dont 139 829 624 990 FCFA de ressources intérieures et 252 331 218 954 FCFA de ressources extérieures.

Exposé des motifs de l'article 2 :

Conformément aux règles de comptabilisation des résultats budgétaires, le résultat de l'exécution de la Loi de Finances est déterminé par virement au compte 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances », des soldes des comptes suivants :

- compte 90 «Dépenses du Budget Général» ;
- compte 91 «Ressources du Budget Général»;
- compte 96 «Comptes Spéciaux du Trésor».

Exposé des motifs de l'article 3 :

En application des règles de comptabilisation des résultats budgétaires en vigueur, le résultat au sens de la Loi de règlement est obtenu à partir des soldes des comptes 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances » et 97 « Différences à incorporer au découvert du Trésor ».

L'article 3 arrête les montants définitifs des recettes et des dépenses et dégage le résultat global de l'exercice budgétaire.

Ce résultat est inscrit en partie simple au compte 01 « Résultats des budgets non réglés », puis transporté après le vote du projet de Loi de règlement au compte 02 « Découverts du Trésor et Réserves ».

LOI PORTANT REGLEMENT DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2019

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER:

Les ouvertures de crédits complémentaires, d'un montant de 392 160 843 944 FCFA, portent le niveau du budget de l'Etat pour l'année 2019 de 7 334 343 007 906 FCFA à 7 726 503 851 850 FCFA.

ARTICLE 2:

Pour la gestion 2019, conformément aux règles de comptabilisation des résultats budgétaires en vigueur, le compte 98 «Résultat d'exécution de la Loi de Finances» enregistre un solde excédentaire de 64 244 482 747 FCFA, déterminé par virement sur ce compte, des soldes des comptes ci-après :

- Compte 90 « Dépenses du Budget Général » d'un montant de 7 320 365 738 085 FCFA ;
- Compte 91 « Ressources du Budget Général » d'un montant de 7 384 610 220 832 FCFA ;
- Compte 96 « Comptes Spéciaux du Trésor » d'un montant de 0 FCFA.

ARTICLE 3:

Le résultat excédentaire de 64 244 482 747 FCFA de la gestion budgétaire 2019 est obtenu comme suit :

Recettes	8 067 373 083 166
Dépenses	8 003 128 600 419
Résultat	64 244 482 747

L'excédent budgétaire de 64 244 482 747 FCFA est transféré au Compte 01 « Résultats des budgets non réglés ».

L'excédent des budgets non réglés du Compte 01 est de 64 244 482 747 FCFA au terme de la gestion 2019.

Cet excédent est transporté au compte 02 « Découverts et réserves du Trésor ».

ARTICLE 4:

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le

Alassane OUATTARA

LR-2019

TABLEAU - I - : COMPTE 98 "RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"

En FCFA

INTITULE	DEBIT	CREDIT
Solde du Compte 90 "Dépenses du Budget Général"	7 320 365 738 085	
Solde du Compte 91 "Ressources du Budget Général"		7 384 610 220 832
Solde du Compte 96 "Comptes Spéciaux du Trésor"		
TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES	7 320 365 738 085	7 384 610 220 832
SOLDE DU COMPTE 98 "RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"	64 244 482 747	

LR-2019

TABLEAU - II - : COMPTE 018 "RESULTAT DU BUDGET NON REGLE - ANNEE 2019"

En FCFA

INTITULE	SOLDE
Solde du Compte 98 "Résultat d'exécution de la Loi de Finances"	64 244 482 747
SOLDE DU COMPTE 018 "RESULTAT DU BUDGET NON REGLE" AU 31/12/2019	64 244 482 747

TABLEAU - III -: COMPTE 01 "RESULTATS DES BUDGETS NON REGLES"

En FCFA

INTITULE	SOLDE
Compte 018 "Résultat du budget non réglé - année 2019"	64 244 482 747
SOLDE DU COMPTE 01 "RESULTATS DES BUDGETS NON REGLES" AU 31 /12/2019	64 244 482 747

ANNEXE - I - : ETAT DE RECOUVREMENT DES RECETTES AUTORISEES

Fn FCFA

				En FCFA
Natures des ressources	Budget voté (1)	Budget Actuel (2)	Recouvrement (3)	Ecart (4)=(3)-(2)
I . RESSOURCES DU BUDGET GENERAL (y/c ressources reçues des comptes de prêts)	6 606 793 806 448	7 043 740 989 516	7 384 610 220 832	340 869 231 316
Recettes intérieures :	4 786 896 644 358	4 971 512 608 472	5 042 281 842 993	70 769 234 521
- Recettes fiscales	3 669 088 661 629	3 705 573 729 444	3 461 975 071 945	-243 598 657 499
- Recettes non fiscales	85 315 287 599	85 372 896 773	121 340 252 225	35 967 355 452
- Recettes exceptionnelles		0	661 064 268	661 064 268
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	928 992 695 130	1 077 065 982 255	1 441 730 825 511	364 664 843 256
-Prise à participation, cessions- privatisation	102 000 000 000	102 000 000 000	0	-102 000 000 000
-Prêts rétrocédés - Reversements	1 500 000 000	1 500 000 000	16 574 629 044	15 074 629 044
Recettes extérieures :	1 819 897 162 090	2 072 228 381 044	2 342 328 377 839	270 099 996 795
Recettes extérieures sur projets :	940 247 807 010	1 192 579 025 964	527 324 914 052	-665 254 111 912
- Emprunts projets	780 400 400 000	1 021 441 526 987	508 943 089 412	-512 498 437 575
- Dons projets	159 847 407 010	171 137 498 977	18 381 824 640	-152 755 674 337
Recettes extérieures d'appui budgétaire :	379 649 355 080	379 649 355 080	414 010 434 639	34 361 079 559
- Emprunts programmes	207 500 000 000	207 500 000 000	252 098 580 291	44 598 580 291
- Dons programmes	172 149 355 080	172 149 355 080	161 905 827 321	- 10 243 527 759
- Autres recettes exceptionnelles			6 027 027	6 027 027
Divers autres financements extérieurs	500 000 000 000	500 000 000 000	1 400 993 029 148	900 993 029 148
- Eurobonds	500 000 000 000	500 000 000 000	1 400 993 029 148	900 993 029 148
II . RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	729 049 201 458	684 262 862 334	699 337 491 378	15 074 629 044
- Ressources des comptes de prêts rétrocédés	1 500 000 000	1 500 000 000	16 574 629 044	15 074 629 044
- Ressources des Comptes d'affectation spéciale	727 549 201 458	682 762 862 334	682 762 862 334	0
dont Fonds d'Entretien Routier (FER)	148 336 000 000	134 035 219 865	134 035 219 865	
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	12 540 000 000	10 969 000 000	10 969 000 000	
III . CORRECTION POUR DOUBLE COMPTABILISATION	-1 500 000 000	-1 500 000 000	-16 574 629 044	-15 074 629 044
TOTAL DU BUDGET DE L'ETAT	7 334 343 007 906	7 726 503 851 850	8 067 373 083 166	340 869 231 316

Source: DGBF/DGTCP

ANNEXE - II -: ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES

En FCFA

Natures des dépenses	Budget voté (1)	Budget Actuel (3)	Exécution (4)	Ecart (5)=(4)-(3)
I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL	6 606 793 806 448	7 043 740 989 516	7 320 365 738 085	276 624 748 569
Dette publique	1 821 447 101 310	1 969 520 388 435	3 065 559 082 508	1 096 038 694 073
- Dette Intérieure	1 062 354 217 808	1 278 326 086 855	1 431 798 692 811	153 472 605 956
- Dette Extérieure	759 092 883 502	691 194 301 580	1 633 760 389 697	942 566 088 117
Dépenses ordinaires	2 877 667 523 066	2 904 135 135 697	2 894 923 633 125	-9 211 502 572
- Dépenses de personnel	1 720 822 735 241	1 719 430 212 554	1 702 853 180 363	-16 577 032 191
- Autres dépenses ordinaires	1 156 844 787 825	1 184 704 923 143	1 192 070 452 762	7 365 529 619
Dépenses d'investissements	1 907 679 182 072	2 170 085 465 384	1 359 883 022 452	-810 202 442 932
- sur financement intérieur	967 431 375 062	977 506 439 420	840 074 571 898	-137 431 867 522
- sur financement extérieur	940 247 807 010	1 192 579 025 964	519 808 450 554	-672 770 575 410
II . DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	729 049 201 458	684 262 862 334	699 337 491 378	15 074 629 044
- Dépenses sur ressources des comptes de prêts rétrocédés	1 500 000 000	1 500 000 000	16 574 629 044	15 074 629 044
- Dépenses sur ressources des comptes d'affectation spéciale	727 549 201 458	682 762 862 334	682 762 862 334	
dont Fonds d'Entretien Routier (FER)	12 540 000 000	10 969 000 000	10 969 000 000	
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	148 336 000 000	134 035 219 865	134 035 219 865	
III . CORRECTION POUR DOUBLE COMPTABILISATION	-1 500 000 000	-1 500 000 000	-16 574 629 044	-15 074 629 044
TOTAL DU BUDGET DE L'ETAT	7 334 343 007 906	7 726 503 851 850	8 003 128 600 419	276 624 748 569

Source: DGBF/DGTCP

Montants en FCFA

RESSOURCES DU BUDGET GENERAL Natures des ressources	Ressources encaissées	I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL Natures des dépenses	Dépenses exécutées
Recettes intérieures :	5 042 281 842 993	Dette publique	3 065 559 082 508
- Recettes interieures :	3 461 975 071 945	- Dette Intérieure	1 431 798 692 811
- Recettes inscales - Recettes non fiscales	121 340 252 225	- Dette Interieure	1 633 760 389 697
	661 064 268		
- Recettes exceptionnelles		Dépenses ordinaires	2 894 923 633 125
- Prises de participations - Cessions - Privatisations	0	- Dépenses de personnel	1 702 853 180 363
- Ressources perçues des comptes de prêts	16 574 629 044	- Autres dépenses ordinaires	1 192 070 452 762
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	1 441 730 825 511	Dépenses d'investissements	1 359 883 022 452
-		- sur financement intérieur	840 074 571 898
Recettes extérieures :	2 342 328 377 839	- sur financement extérieur	519 808 450 554
Recettes extérieures sur projets :	527 324 914 052		
- Emprunts projets	508 943 089 412		
- Dons projets	18 381 824 640		
Recettes extérieures d'appui budgétaire :	414 010 434 639		
- Emprunts programmes	252 098 580 291		
- Dons programmes	161 905 827 321		
-Autres recettes exceptionnelles	6 027 027		
Divers autres financements extérieurs	1 400 993 029 148		
- Eurobonds	1 400 993 029 148		
Total du Budget Général :	7 384 610 220 832	7 320 365 738 085	
II . RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)	Ressources	II . DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	Dépenses
Natures des ressources	encaissées	Natures des dépenses	exécutées
Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor	699 337 491 378	Titre 4: Dépenses des Comptes Spéciaux	699 337 491 378
- Recettes des comptes de prêts rétrocédés	16 574 629 044	- Dépenses des comptes de prêts rétrocédés	16 574 629 044
- Ressources des comptes d'affectation spéciales	682 762 862 334	- Dépenses des comptes d'affectation spéciales	682 762 862 334
Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	699 337 491 378	699 337 491 378 Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	
III . RESSOURCES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT	Ressources	III . DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT	Dépenses
Nature des ressources	encaissées	Nature des dépenses	exécutées
Total du Budget Général	7 384 610 220 832	Total du Budget Général	7 320 365 738 085
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	699 337 491 378	699 337 491 378	
Correction pour double comptabilisation	-16 574 629 044	-16 574 629 044	
Total du Budget de l'Etat :	8 067 373 083 166 Total du Budget de l'Etat :		8 003 128 600 419
		SOLDE CREDITEUR	64 244 482 747
TOTAL GENERAL	8 067 373 083 166		8 067 373 083 166